

**RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 17 DÉCEMBRE 2014 À 17 h 30
À ASPREMONT
COMPTE RENDU**

Présents : Mmes Christiane ACANFORA, Marie-France DURAND,
MM Louis BEGOU, Jean-Paul BELLET, Gilles BLANCHARD,
Jean-Pierre BRIOULLE, Jean-Louis CORNAND, Bernard FOURNIER,
Jacques FRANCOU, Jean-Pierre GAUTHIER, Michel MANET,
Michel TRUC, Jean-Claude VALLIER.

Excusés : M Roger AQUINO

Absents : Mmes Christine DELORME, Odile DURAND, Céline PIERROT,
Françoise PINET, Robert RICHIARDONE, Sébastien SIMION,
Gilles TOURTET.

Secrétaire de séance : Jean-Paul BELLET

Procès-verbal du dernier conseil communautaire :

Le procès-verbal du conseil du 5 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.
Pour le procès-verbal du conseil du 2 septembre 2014, deux propositions de modifications une de Françoise PINET et l'autre de Jacques FRANCOU sont présentées à l'assemblée. Le procès-verbal rectifié par Jacques FRANCOU est voté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

❖ **Adhésion à l'agence départementale de développement économique et touristique des Hautes-Alpes et désignation du représentant de la communauté de communes du Haut-Buëch.**

Le Comité Départemental du Tourisme (CDT) et Hautes-Alpes Développement (HAD) ont disparu au profit de l'Agence Départementale de Développement Economique et Touristique des Hautes-Alpes. Il est important de participer et d'adhérer à ce groupement d'intérêt public pour le développement économique et touristique de notre territoire.

Jean-Pierre BRIOULLE est le seul candidat pour représenter la communauté de communes du Haut Buëch à cette instance.

Votée et élu à l'unanimité.

❖ **Durée des amortissements des véhicules.**

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater le montant de dépréciation d'un bien et de dégager des ressources destinées à le renouveler. Même si ce n'est pas obligation pour une communauté de communes inférieure à 3 500 habitants, il est important d'amortir notre matériel. Il est proposé d'amortir de façon linéaire, le véhicule acquis en 2013 sur une durée de 5 ans.

Votée à l'unanimité.

❖ **Décision modificative pour l'amortissement du véhicule.**

Une décision modificative est nécessaire pour l'amortissement du véhicule qui n'avait pas été prévue au budget

Décision modificative proposée :

Dépense de fonctionnement :

Chapitre 042 article 6811 : 2 388,98 €

Recette d'investissement :

Opération OPFI chapitre 040 article 28182 : 2 388,98 €

Votée à l'unanimité.

❖ **Subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale d'un montant de 5 000 €.**

Le centre intercommunal d'action sociale a besoin d'un fonds de roulement pour subvenir au besoin du début d'année. Une subvention de 5 000 € est votée à l'unanimité.

❖ **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent).**

Afin de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, il est possible d'autoriser le président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2014, à savoir :

Budget principal : chapitre 20 : 14 075 €
 chapitre 21 : 24 625 €
 chapitre 23 : 20 395,75 €

Budget des ordures ménagères : chapitre 23 : 1 574,50 €.

Votée à l'unanimité.

INFORMATIONS DIVERSES

❖ Gestion du centre social rural du Haut Buëch.

Lors de son assemblée extraordinaire du 10 décembre 2014, les adhérents du centre social rural du Haut Buëch ont voté le transfert de leurs activités et de leur personnel au centre intercommunal d'action sociale du Haut Buëch (CIAS) au 1^{er} mars 2015. Le personnel sera repris aux mêmes conditions qu'actuellement. Pour tenir compte de l'avis des adhérents, un comité d'usagers sera créé. La mise à disposition des biens de l'association sera conventionnée.

❖ Ateliers du Moulin.

Le bail précaire entre la communauté de communes et l'entreprise LANGRAND se termine au 31 décembre 2014. Après 4 ans de location précaire, ce bail ne peut pas se renouveler. L'entreprise LANGRAND n'est d'ailleurs plus intéressée par ces locaux. Elle pense quitter ces derniers dans les plus brefs délais. Un bail précaire lui sera proposé en 2015 pour lui permettre d'organiser son déménagement.

❖ Commission petite enfance.

Historique du projet de la micro-crèche :

2012 : étude préalable d'un montant de 10 000 € pour l'aménagement d'une micro-crèche à la maison du parc.

2013 : la commune d'Aspres sur Buëch donne un accord de principe pour la mise à disposition d'un terrain jouxtant le stade de foot en face le centre de secours et d'incendie.

2014 : la commune d'Aspres sur Buëch se rétracte et propose un terrain privé, touché par un emplacement réservé pour des activités qui ne correspondent pas à celles d'une crèche. Une modification du plan local d'urbanisme est alors nécessaire. Mais le propriétaire n'a pas accepté l'offre de prix de la communauté de communes.

La vacance des ateliers du moulin a donc donné l'idée à la commission petite enfance qui s'est réunie pour travailler sur ce projet d'utiliser cette parcelle pour la construction de la micro-crèche. Ce projet peut être subventionné à environ 80 %.

Commission environnement.

Une commission environnement s'est réunie le 15 décembre. Charlotte HENNION, ambassadrice du tri pour les communautés de communes du Buëch Dévoluy et du Haut Buëch est venu pour refaire un point sur le tri des déchets et les filières de traitement. Ensuite, le projet de la nouvelle déchèterie et de l'installation de stockage des déchets inertes a été abordé. Des réponses au cabinet Setec Environnement ont été apportées.

❖ **Eoliennes.**

Les réunions publiques sur le projet éolien de la Haute Beaume et de Montbrand ont été évoquées. Dans l'ensemble les élus de la communauté de communes trouvent que ce projet avance bien.

❖ **Digue de La Faurie.**

Un avis positif a été émis par la DDT. C'est l'aboutissement d'un long travail de concertation. Le président du smigiba s'est personnellement investi dans ce dossier il se félicite de cette décision favorable attendue par la commune depuis de longues années. La commune peut maintenant engager les travaux.

❖ **Commission du personnel.**

Une commission du personnel s'est réunie le 3 décembre. Elle a été proposée une contribution de la communauté de communes à la prévention sociale des agents. Cette disposition est d'ailleurs obligatoire. Elle sera inscrite sur le budget 2015

Le problème d'absence de toilettes et de réfectoire pour le personnel des ordures ménagères a été soulevé. Les aménagements nécessaires seront prévus dans le budget 2015. Il est urgent de mettre fin à cette situation qui est non conforme aux conditions de travail des agents.

❖ **Commission développement économique et touristique.**

Cette commission s'est déjà réunie deux fois. Une rencontre avec le SYME05 pour le projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toits communaux est prévue.

❖ **Divers.**

Au 1^{er} janvier 2017, les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUI) et les schémas d'orientation territoriale (SCOT) seront obligatoires. La préfecture propose une aide financière aux communautés de communes qui décident de créer des PLUI avant la fin février 2015.

Une motion contre la centrale biomasse sera rédigée et envoyée.

Fin de la séance à 19 h 00.

Le Président

Jacques FRANCOU